

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 novembre 2023**

N° 231123110

RELATIONS INTERNATIONALES - Attribution d'une aide humanitaire d'urgence de 1 500 € au Secours Populaire en soutien aux populations arméniennes victimes du conflit armé dans le Haut-Karabakh

L'an deux mil vingt trois, le vingt trois novembre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 16 novembre 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRÉSPIN - M. GUITOUNI - M. MASO - Mme SCHAFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme POP - M. BENAOUADI - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. SEHIL

.

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 27

Représentés : 2

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES Mme ALITA par Mme JAY - Mme VILATA par Mme GRUOSSO.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. LEFEUVRE.

SECRETAIRE Nadia GROUX

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

RELATIONS INTERNATIONALES - Attribution d'une aide humanitaire d'urgence de 1 500 € au Secours Populaire en soutien aux populations arméniennes victimes du conflit armé dans le Haut-Karabakh

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. David ALLAIS Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDERANT l'opération militaire lancée le 19 septembre 2023 par l'Azerbaïdjan contre les populations arméniennes du Haut-Karabakh dans le but d'annexer ce territoire, qui a provoqué dans les jours qui ont suivi, l'exode massif de 100 000 personnes du Haut-Karabakh vers l'Arménie,

CONSIDERANT l'appel aux dons lancé par le Secours populaire français, afin de venir en aide aux familles arméniennes déplacées du Haut-Karabakh,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 9 novembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** l'attribution d'une aide humanitaire de 1 500 euros au Secours populaire français, afin de venir en aide aux familles arméniennes déplacées du Haut-Karabakh.

ARTICLE 2 - **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 du Budget Communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 27 novembre 2023
Reçu en préfecture le 27 novembre 2023
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20231123-10227-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN



Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...